

Annexe IV

Rapport d'état détaillé relatif aux recommandations depuis 2016

Domaine de vérification	Ministère ou agence	Année	Volume	Chapitre	Par.	Recommandation	État auto-déclaré
Problèmes liés à la dette	Énergie NB	2020	2	3	59	<p>Nous recommandons qu'Énergie NB accorde la priorité à la réduction de la dette en élaborant un rigoureux plan de gestion de la dette bien défini afin d'atteindre l'objectif prescrit en matière de ratio d'endettement d'ici 2027. Le plan devrait comprendre :</p> <ul style="list-style-type: none"> • des indicateurs de rendement clés (IRC) annuels réalisables, y compris un montant de réduction de la dette et un ratio d'endettement; • l'obligation de fournir, au moyen du rapport annuel d'Énergie NB : <ul style="list-style-type: none"> i. des informations sur tout écart par rapport aux IRC annuels; ii. les raisons pour lesquelles les IRC ne sont pas atteints, le cas échéant; iii. un plan d'action ajusté pour atteindre l'objectif prescrit en 2027. 	Non mise en œuvre
Problèmes liés à la dette	Énergie NB	2020	2	3	84	<p>Nous recommandons qu'Énergie NB améliore son processus prévisionnel et quantifie l'incidence des incertitudes probables dans le plan décennal, comme les prix du carburant, la production hydroélectrique, le facteur de capacité de la centrale de Point Lepreau, les phénomènes météorologiques et ainsi de suite.</p>	Non mise en œuvre

